Poitiers : un demandeur d’asile afghan va être interdit de territoire pour avoir fait l’éloge de la décapitation de Samuel Paty (MàJ)

04/11/2020 à 23h10



04/11/2020

Il était accusé d’avoir fait l’éloge de la décapitation de Samuel Paty sur internet : un demandeur d’asile afghan a été condamné mercredi 4 novembre à Poitiers à 18 mois de prison assortis d’une interdiction définitive de fouler le sol français.

Interpellé lundi dans un centre d’accueil pour migrants de Poitiers avec un autre suspect afghan, cet homme de 26 ans comparaissait pour une série de messages publiés sur les réseaux sociaux quelques jours après l’attentat de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), le 16 octobre. Parmi ces messages, un post Facebook faisant l’éloge de la décapitation de l’enseignant, surmonté de deux sabres ensanglantés, ou une

vidéo sur Tik Tok du président Emmanuel Macron avec un verset du Coran en arabe appelant à «*faire souffrir ceux qui blessent les messagers d'Allah*».

Le Figaro

02/11/2020

L'opération n'est pas passée inaperçue. Ce lundi 2 novembre à 11 heures, policiers et gendarmes sont intervenus au centre d'accueil pour les demandeurs d'asile situé au Sud de Poitiers. Il s'agit d'un ancien hôtel Formule 1 reconverti en centre d'accueil. Dans la ligne de mire des forces de l'ordre, deux Afghans, réfugiés en attente d'une demande d'asile. Ils sont soupçonnés d'avoir fait l'apologie du terrorisme sur les réseaux sociaux, en visant Emmanuel Macron et la France.

(…) Ces interpellations se sont déroulées au moment même où avait lieu une minute de silence dans tous les établissements scolaires en mémoire du professeur d'histoire Samuel Paty, victime d'un acte terroriste le 16 octobre dernier.

france3-regions.francetvinfo.fr